

Séance extraordinaire du 12 novembre 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce douzième jour du mois de novembre deux mille douze à dix-huit heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Est absent : le conseiller Michel Turner.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2012-10-22

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2012-10-23

Audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition du bâtiment situé au 33-35, rue Duplessis (secteur Lévis)

Réf. : [AGR-2012-022](#) et [AGR-2012-023](#)

Le conseil de la Ville siège en appel de la décision du comité de démolition rendue le 20 août 2012, à l'effet de refuser la démolition du bâtiment situé au 33-35, rue Duplessis (secteur Lévis) et entend les parties intéressées.

La mairesse appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 18 h 42 et se termine à 19 h 25.

Est entendu :

- Yves Delisle, représente la propriétaire de l'immeuble situé au 33-35, rue Duplessis (secteur Lévis) et il expose ses arguments en faveur de la demande. Il dépose quatre documents au soutien de sa présentation qui sont remis aux membres du conseil de la Ville.

La propriétaire, Jeannine Larose, assiste à la séance, mais ne prend pas la parole.

CV-2012-10-24

Fixation de la date du prononcé de la décision concernant la démolition du bâtiment situé au 33-35, rue Duplessis (secteur Lévis)

Réf. : [AGR-2012-022](#) et [AGR-2012-023](#)

ATTENDU que l'appelant assiste à la présente séance de ce conseil ;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour les membres du conseil de la Ville de bénéficier d'une période de réflexion afin de rendre une décision dans l'affaire concernant l'appel de la décisions du comité de démolition refusant la démolition du bâtiment situé au 33-35, rue Duplessis (secteur Lévis) ;

ATTENDU que la mairesse mentionne qu'une décision de ce conseil sera rendue dans les meilleurs délais et au plus tard à sa séance ordinaire du 3 décembre 2012 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De fixer au plus tard le 3 décembre 2012, au cours de la séance ordinaire du conseil de la Ville prévue pour cette date, le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition du bâtiment situé au 33-35, rue Duplessis (secteur Lévis), sous réserve que la décision sera devancée, l'appelant, Yves Delisle en sera informé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-10-25

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2012-10-26

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-10-27

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

À 19 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
